



Bruxelles, le 23 juillet 2003

Donné suite à la consultation effectuée pendant la 57^e réunion du SCC (mai 2003)

ADDENDUM AU :

MANDAT DONNE AU CEN/CENELEC
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NORMALISATION
VISANT À ÉTABLIR DES NORMES HARMONISÉES POUR

M113 PANNEAUX À BASE DE BOIS

Le présent addendum apporte les modifications suivantes au mandat original :

Dans les tableaux de l'annexe 2 du mandat M113, la caractéristique de performance "dégagement d'aldéhyde formique" est ajoutée au regard de l'exigence essentielle numéro 3, pour les sous familles suivantes :

A. PANNEAUX A BASE DE BOIS UTILISÉS COMME ÉLÉMENTS PORTANTS

2. PANNEAUX À BASE DE BOIS NON REVÊTUS, REVÊTUS ET PLAQUÉS OU ENROBÉS EMPLOYÉS DANS DES APPLICATIONS EXTÉRIEURES

Et aussi

B. PANNEAUX A BASE DE BOIS UTILISÉS COMME ÉLÉMENTS NON PORTANTS

2. PANNEAUX À BASE DE BOIS NON REVÊTUS, REVÊTUS ET PLAQUÉS OU ENROBÉS EMPLOYÉS DANS DES APPLICATIONS EXTÉRIEURES